



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-05-2025

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 22 avril 2025, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1858-05-2025 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin d'ajouter la zone d'application, secteur industriel I-4 et les usages conditionnels admissibles***

Ce règlement a pour objet d'ajouter un nouveau secteur de zone correspondant à la zone industrielle 1-4, délimité sommairement par le boulevard Jean-Jacques-Bertrand à l'ouest, la rivière Yamaska au nord, la voie ferrée et la limite arrière des lots adjacents à la rue Bell à l'est, ainsi que par le Grand Boulevard Nord au sud. Il vise également à permettre certains usages qui, bien qu'ils soient dérogoires au règlement de zonage, pourront être autorisés si certaines conditions, identifiées par résolution du conseil municipal, sont respectées.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 20 mai 2025, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 3 juin 2025.

  
La greffière,  
Julie Lamarche, OMA